

SENAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Annexe au procès-verbal de la séance du 17 novembre 1986.

AVIS

PRESENTE

au nom de la commission des affaires culturelles (1) sur le projet de loi de finances pour 1987, ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE.

TOME II

CINEMA - THEATRE DRAMATIQUE

Par M. Jacques CARAT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, *président*; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Edgar Faure, Michel Miroudot, *vice-présidents*, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, *secrétaires*; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Paul Bénard, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, André Diligent, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Pierre Laffitte, Jean-François Le Grand, Paul Loridant, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kléber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Dominique Pado, Sosefo Makapé Papilio, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Fittinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (8^e législ.) : 363 et annexes, 395 (annexe n° 11), 396 (tome VII) et T.A. 43.

Sénat : 66 et 67 (annexe n° 7) (1986-1987).

Lois de finances - Cinéma - Cirque - Culture - Télévision - Théâtre - Théâtres nationaux

SOMMAIRE

	Pages
<u>PREMIERE PARTIE : LE THEATRE DRAMATIQUE</u>	5
<u>INTRODUCTION</u>	5
<u>LES MESURES NOUVELLES</u>	6
<u>CHAPITRE PREMIER - LES THEATRES NATIONAUX</u>	7
I - La Comédie Française	8
II - Le Théâtre de l'Odéon et le Théâtre de l'Europe	10
III - Le Théâtre de Chaillot	11
IV - Le Théâtre de l'Est Parisien	11
V - Le Théâtre de Strasbourg	12
<u>CHAPITRE II - LA DECENTRALISATION THEATRALE</u>	13
I - Les centres dramatiques nationaux	13
II - Les compagnies dramatiques indépendantes	15
<u>CHAPITRE III - LE THEATRE PRIVE</u>	17
I - L'Association pour le soutien du théâtre privé	17
II - Les tournées théâtrales	18
<u>CHAPITRE IV - L'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE</u>	19
I - Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique	19
II - Les départements d'art dramatique	20
III - Les ateliers de formation	26
<u>CHAPITRE V - LE CIRQUE</u>	21
<u>CHAPITRE VI - LA MARIONNETTE</u>	22
<u>DEUXIEME PARTIE : LE CINEMA</u>	24
<u>INTRODUCTION</u>	24

	Pages
<u>CHAPITRE PREMIER - LES CREDITS BUDGETAIRES</u>	27
I - Les crédits de fonctionnement	28
II - Les crédits d'équipement	28
<u>CHAPITRE II - LA PRODUCTION</u>	30
I - La production de films de long métrage	30
II - Les industries techniques	31
<u>CHAPITRE III - LA DECENTRALISATION DES ACTIVITES CINEMATOGRAPHIQUES</u>	33
L'Agence pour le développement régional du cinéma	33
<u>CHAPITRE IV - LES RELATIONS CINEMA/TELEVISION</u>	34
I - Les débuts d'une quatrième chaîne de télévision : "Canal-plus", chaîne de cinéma	34
II - Les déboires de la cinquième chaîne de télévision : "Canal Moins", chaîne de publicité	35
III - La diffusion de films de cinéma par la télévision	36
IV - Le financement du cinéma par la télévision	38
<u>CONCLUSION</u>	42
<u>UN VOEU DE LA COMMISSION</u>	43
<u>ANNEXES</u>	44
<u>cinéma</u> : I. - Avances sur recettes accordées en 1985 et durant le premier semestre 1986	44
II. - Production de films français et évolution du nombre de spectateurs de 1947 à 1985	47

PREMIERE PARTIE

LE THEATRE DRAMATIQUE

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1982, les crédits destinés au théâtre ont connu trois phases. 1982 : un bond spectaculaire , 1983 et 1984 : la conservation de l'élan ; 1985 et 1986 : l'érosion lente des crédits.

1987 s'inscrit dans la troisième phase avec une **augmentation apparente de 0,6 % des crédits de fonctionnement alloués aux théâtres nationaux** et la stagnation des crédits des centres dramatiques nationaux.

LES MESURES NOUVELLES

Pour 1987, le total des dépenses ordinaires et des crédits de paiement consacrés au théâtre s'élève à **660,5 millions de francs**, contre 672,6 en 1986, soit une baisse de 1,7 % (+ 0,9 % en 1985 et + 1,2 % en 1986).

Les principaux postes peuvent être analysés de la manière suivante :

1) En ce qui concerne les **théâtres nationaux** (chapitre 36-60), l'**augmentation globale est de 0,6 %** contre 2,3 % l'an dernier et 2 % en 1985, répartie de la manière suivante :

- Comédie Française	+ 0,08 %
- Odéon	+ 0 %
- Théâtre de Chaillot	+ 0 %
- Théâtre de l'Est Parisien	+ 5,4 %
- Théâtre de Strasbourg	+ 1,8 %

2) Le crédit de 12.000.000 F figurant en 1986 au chapitre 36-60, article 47, action 04, intitulée "**Théâtres nationaux - création dramatique**" et déjà amputé de 12.000.000 F. (- 60,2 %) par rapport à 1985 est encore réduit de 1.250.851 F. Depuis cinq ans, ce chapitre avait pour but de répondre aux projets artistiques précis soumis au Ministre de la Culture non pris en compte par les budgets prévisionnels des établissements au moment de leur préparation en octobre de l'année précédente. Toutefois, cette brutale diminution des crédits ne saurait être appréciée sans considérer que, parallèlement, des crédits spécifiquement destinés à la création sont accordés à la Comédie française pour son activité à l'Odéon, au lancement de la nouvelle salle du théâtre de l'Est parisien et à la petite salle du Théâtre national de Strasbourg.

CHAPITRE PREMIER

LES THEATRES NATIONAUX

Après l'importante remise à niveau de leurs crédits opérée en 1982 (+ 35 %), son maintien en 1983 (+ 13,5 %) et sa stagnation en 1984 (+ 2%) et 1985 (+ 2,8 %), la hausse symbolique de 0,6 % en moyenne des subventions allouées aux théâtres nationaux risque d'effacer jusqu'au souvenir de l'élan donné il y a quatre ans.

La répartition des subventions entre les cinq théâtres nationaux est la suivante :

(En milliers de francs.)

Théâtres nationaux dramatiques	1985	1986	Pourcentage de variation 1985-1986	1987	Pourcentage de variation 1986-1987
Comédie-française	98.685	104.208	+ 5,5	104.294	+ 0,08
Théâtre de Chaillot	46.320	46.718	+ 0,8	46.718	+ 0
Théâtre de l'Odeon	35.069	35.169	+ 0,2	35.169	+ 0
<i>Dont</i> : Théâtre de l'Europe ..	13.113	12.513	- 4,5	6.000	- 52
Théâtre de l'Est parisien	18.239	18.390	+ 0,8	19.390	+ 5,4
Théâtre de Strasbourg	26.300	26.564	+ 1	27.064	+ 1,8
Total	224.726	231.049	+ 2,8	232.635	+ 0,6

La présentation, sous forme de budget de programme, des résultats de théâtres nationaux permet d'établir le tableau ci-dessous :

RÉSULTATS DES THÉÂTRES NATIONAUX (1980-1986)

Indicateurs	1980	1982	1985	1986 (estimés)	1987 (prévus)	Pourcentage d'augmentation (1980-1987)
<i>Moyens.</i>						
Subventions (indice d'évolution)	100	166	233	236	239	+ 139
<i>Résultats.</i>						
Nombre de spectacles par saison	1.553	1.753	1.676	1.553	>	>
<i>Impact.</i>						
Nombre de spectateurs par saison	661.314	788.601	649.004	601.843	>	>

(1) Y compris les centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse.

La stagnation des moyens consacrés aux théâtres nationaux avait entraîné la diminution du nombre de spectacles donnés chaque année et la baisse de leur fréquentation.

Le renversement de la tendance en 1982 a vu l'augmentation de la quantité de spectacles offerts s'accompagner d'un nouvel afflux de spectateurs. Le ralentissement (1984) puis l'arrêt (1985, 1986 et 1987) de l'effort financier consenti en faveur des théâtres nationaux a eu pour conséquence une évolution à nouveau négative.

I - LA COMEDIE FRANCAISE

Votre Rapporteur a longtemps estimé que la progression de sa subvention (+ 12,2 % en 1981, + 20 % en 1982, + 12,7 % en 1983), reflétait la situation saine de ce théâtre. Il avait émis quelques craintes au sujet du budget pour 1984 (+ 6,5 %) et prévu en 1985 la dégradation de la situation de ce théâtre (+ 2,7 %). L'augmentation de 5,5 % en 1986 avait fait croire à votre rapporteur que ses critiques avaient été prises en compte.

L'augmentation - si l'on ose dire - de **0,08 %** des crédits pour 1987 inciterait au pessimisme si, dans le même temps, 4 millions de francs n'étaient accordés au Théâtre national de l'Odéon pour la création de spectacles sous l'égide de la Comédie française où M. Jean-Pierre VINCENT, en fonction depuis août 1983, été remplacé par un nouvel administrateur général, M. Jean LE POULAIN.

Ces dernières années, votre rapporteur s'était inquiété du rapprochement qu'il était aisé de faire entre la qualité des programmes, les choix des créations, le niveau de certains comédiens récemment recrutés, l'inspiration de tel ou tel metteur en scène et les trois chiffres, du résultat financier, des subventions et de la fréquentation.

- **Les résultats financiers** : depuis plusieurs années, votre Rapporteur relève que la Comédie Française est le seul théâtre national à dégager un bénéfice. Mais, depuis plusieurs années l'importance de celui-ci avait tendance à décroître (1) : 5,325 millions de francs en 1984, contre 8,801 millions en 1981. En 1985, la tendance s'inverse enfin avec 6,079 millions de francs d'excédent (+ 14,1 %).

- **La fréquentation** : une moyenne de 702 spectateurs par représentation, (contre 669, soit 75,2 % en 1984-1985), soit une nette remontée par rapport à l'an dernier. Ces chiffres étaient respectivement de 743 et de 84,35 % en 1981-1982. La Comédie Française occupait à l'époque le premier rang parmi les théâtres nationaux.

Au total, votre Rapporteur espère que la dégradation de la situation de notre plus célèbre Théâtre national est réellement enrayée. Chaque année, à l'exception de l'an passé, votre Rapporteur insistait sur la nécessité d'accompagner le succès des comédiens français par l'extension de leur théâtre. En fait, trois salles seraient nécessaires : une de 1.500 places, une autre de 900 places et enfin une dernière de 300 places pour des expérimentations. Cette année, l'occasion est offerte de souligner que la rénovation du Théâtre du Vieux Colombier pourrait enfin permettre à la Comédie française de disposer d'une petite salle qui constituerait un atout dans le renouveau entrepris.

(1) Le bénéfice de 1984 est en baisse de 15,9% par rapport à celui de 1983, celui de 1983 était en baisse de 6,3% par rapport à celui de 1982 qui était déjà en baisse de 23% par rapport à l'exercice 1981.

II - LE THEATRE NATIONAL DE L'ODEON

Cet établissement a vu sa subvention croître de 1982 à 1984 (+ 24 %, + 9,55 %, + 6,2 %) puis baisser en 1985 (+ 2,3 %) et 1986 (+ 0,2 %). Cette année, les crédits stagnent.

Depuis 1984, il est nécessaire, pour analyser les crédits du Théâtre national de l'Odéon de distinguer entre ceux affectés à l'Odéon lui-même et ceux destinés au Théâtre de l'Europe.

LE THEATRE DE L'EUROPE

Créée en 1983, cette institution ambitionnait d'être le carrefour de la création théâtrale européenne. Chaque année, de septembre à mars, des spectacles de tous les pays d'Europe y étaient donnés.

Du point de vue administratif, le budget du Théâtre de l'Europe est une annexe du budget du Théâtre national de l'Odéon dont le Directeur assume la gestion financière et administrative du Théâtre de l'Europe.

Pour 1987, la subvention du Théâtre de l'Odéon comprend 6.000.000 F (contre 12.513.775 F en 1986, soit une diminution de 52 %) destinés au Théâtre de l'Europe - dont le directeur est **M. Giorgio STREHLER**. Cette baisse brutale des crédits s'explique par la réorganisation du Théâtre de l'Odéon qui accueille désormais davantage la Comédie française, ce qui a conduit à réduire la durée de la saison du Théâtre de l'Europe.

Votre rapporteur s'est toujours félicité du succès du Théâtre de l'Europe tout en regrettant que, du point de vue financier, il n'ait jamais été possible de connaître la répartition exacte des missions et des charges entre le Théâtre national de l'Odéon et le Théâtre de l'Europe afin d'apprécier l'évolution des crédits attribués à l'un comme à l'autre.

III - LE THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT

Cette année, la subvention de fonctionnement inscrite au projet de loi de finances 1987 pour le Théâtre national de Chaillot stagne (+ 0 %), (+ 61 % en 1982, + 13,3 % en 1983, + 5,4 % en 1984, + 2,1 % en 1985, + 0,8 % en 1986).

L'indice de fréquentation de ce théâtre atteignait 75 % en 1982 avec 117.736 spectateurs contre 90.000 en 1979 (cf le rapport de la Cour des comptes pour 1982). En 1983, cet indice est descendu jusqu'à 53 %, avec 72.029 spectateurs. En 1984, un extraordinaire redressement a pu être observé : 77,5 % pour 124.525 spectateurs. La subvention ayant faiblement augmenté en 1985 et pas du tout depuis deux ans, la rareté des crédits est venue compromettre le redressement entrepris et dû, pour l'essentiel, à la qualité artistique des spectacles présentés (107.972 spectateurs en 1985).

IV - LE THEATRE DE L'EST PARISIEN

Le coût de la reconstruction du Théâtre de l'Est Parisien à son emplacement actuel avait été estimé à 67.000.000 F (valeur 1979).

Le projet retenu, en juin 1983 d'une salle modulable de 800 places, d'une salle de 200 places, de plusieurs foyers et d'une cafeteria vient d'être achevé et 1.000.000 F sont destinés au lancement de la nouvelle salle en 1987.

Le coût total de l'opération a été de 96.000.000 F auxquels il faut ajouter 6.000.000 F pour l'équipement mobilier.

Le Ministère avait estimé en 1983 que 75.000.000 F devraient permettre de "couvrir la totalité des dépenses entraînées par la reconstruction du Théâtre de l'Est Parisien".

V - LE THEATRE NATIONAL DE STRASBOURG

Les problèmes financiers du théâtre national de Strasbourg (cf le rapport de la Cour des comptes pour 1982) dont les crédits avaient augmenté de plus de 5,8 % en 1984, de 5 % en 1985, de 1 % en 1986 ne pourront à l'évidence que s'aggraver avec l'augmentation de 1,8 % prévue pour 1987. La totalité de cette augmentation, soit 0,5 million de francs est destinée à la création de spectacles dans la petite salle.

CHAPITRE II

LA DECENTRALISATION THEATRALE

I - LES CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX

Leurs subventions ont augmenté de 40 à 50 % selon les cas en 1982, de 15 % en 1983, puis, après avoir stagné en 1984 (+ 0 %) et 1985 (- 1,2 %), elles ont augmenté de 3,7 % en 1986. Pour 1987, les crédits seront reconduits au niveau du montant initial de 1986 qui a été amputé de 4,74 % en cours d'année du fait d'une annulation de crédits. En contrepartie des augmentations passées, les 22 C.D.N. et les 6 C.D.N. pour la jeunesse s'étaient engagés à assurer la présence d'une équipe de création dans leur ville et région d'implantation, avec troupes et ateliers de formation.

Subventions globales attribuées aux centres dramatiques nationaux :

1980 : 77.524.854 F	1981 : 83.774.854 F
1982 : 147.844.518 F	1983 : 187.766.118 F
1984 : 201.088.768 F	1985 : 198.588.768 F
1986 : 205.988.768 F	1987 : 205.988.768 F

La présentation, sous forme de budget de programme des résultats des centres dramatiques nationaux permet d'établir le tableau ci-dessous :

RÉSULTATS DES CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX (1)
(1980-1987)

Indicateurs	1980	1982	1985	1986 estimés	Pourcentage de variation 1980-1986	1987 prévis
<i>Moyens.</i>						
Subventions (indice d'évolution)	100	208	270	264	+ 164	277
<i>Résultats.</i>						
Nombre de spectacles par saison	4.568	4.616	5.940	6.000	+ 31,3	6.000
<i>Impact.</i>						
Nombre de spectateurs par saison	1.273.176	1.393.451	1.466.506	1.500.000	+ 17,8	1.500.000

(1) Y compris les centres dramatiques pour l'enfance et la jeunesse.

Depuis 1985, la réforme des centres dramatiques nationaux tend à assurer :

- **une meilleure compétitivité des C.D.N.** avec un minimum de 20 % de recettes propres par rapport aux recettes totales ; un maximum de 50 % de dépenses administratives et techniques ; et des structures plus efficaces ;

- **une plus large ouverture des centres** sur les metteurs en scène indépendants, sur la vie théâtrale de la région d'implantation et sur l'audiovisuel ;

- **une plus grande créativité** : création d'au moins deux spectacles par an et explicitation d'un projet artistique.

De plus, un nouvel instrument de financement a été institué : l'Agence pour la création et l'innovation dans la décentralisation dramatique. Elle a pour mission la

mobilisation de nouvelles ressources afin de mieux orienter les C.D.N. vers la création et l'innovation. Son budget prévisionnel pour 1986 a atteint 8.900.000 F (200.000 F pour son fonctionnement, 6.500.000 F pour les aides à l'équipement et 2.200.000 F pour les autres formes d'aide).

II - LES COMPAGNIES DRAMATIQUES INDEPENDANTES

SUBVENTIONS GLOBALES ATTRIBUÉES AUX COMPAGNIES DRAMATIQUES INDÉPENDANTES DE 1980 A 1986

	Compagnies « hors commission »	Compagnies « en commission »	Total
1980	21.630.000	10.400.000	32.030.000
1982	75.700.000	20.360.000	96.060.000
1983	84.440.000	24.390.000	107.860.000
1984	97.903.400	27.300.000	125.203.400
1985	84.068.000	27.300.000	111.368.000
1986	98.895.600	24.710.000	123.605.600

En 1985, la commission consultative d'aide aux compagnies dramatiques ainsi que les groupes de travail régionaux et interrégionaux ont décidé de subventionner 345 compagnies théâtrales pour un montant total de 27.300.000 F.

En outre, pour la même année, 141 compagnies théâtrales ont été subventionnées directement pour un montant total de 84.068.000 F.

Pour 1986, la commission consultative et les groupes de travail ont accordé des subventions à 306 compagnies, subventionnées pour un montant total de 24.710.000 F (-9,4% par rapport à 1985).

Le nombre de compagnies théâtrales subventionnées directement, "hors commission", a atteint 131 pour un montant total de 98.895.600 F (+ 17,6% par rapport à 1985).

Votre rapporteur constate que la simple actualisation de la plupart des subventions accordées "en commission" aux compagnies dramatiques indépendantes prévue pour 1985 n'a pas été réalisée. Certes, la déconcentration de ces crédits a amené à reconsidérer les enveloppes affectées à chaque région.

L'aide aux projets (chapitre 43-92, article 41).

En 1986, une nouvelle commission nationale a été instituée pour se prononcer sur l'ensemble des aides ponctuelles à affecter, qu'il s'agisse de dossiers de recherche-jusqu'à présent rattachés à la Commission d'aide à la création ou des projets présentés par des artistes ne disposant pas d'une aide au fonctionnement au titre de leur compagnie.

Il s'agit de freiner la multiplication artificielle des compagnies et de permettre la réalisation de spectacles nouveaux.

Présidée par M. Claude SANTELLI, la commission a été saisie en 1986 de 109 demandes. 27 ont été retenues pour un total de subventions de 3.502.000 F.

CHAPITRE III

LE THEATRE PRIVE

I - L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THEATRE PRIVE

L'aide de l'Etat aux théâtres privés (1) est attribuée par l'intermédiaire de l'Association pour le soutien du théâtre privé.

ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUTIEN DEPUIS 1982

Années	Subvention Etat	Subventions de la ville de Paris	Produit de la taxe parafiscale	Cotisations volontaires aidé à l'équipement
1982	9.910.240	»	»	11.000.000
1983	9.910.240	»	»	»
1984	(1) 12.178.900	»	»	»
1985	(1) 11.900.000	7.700.000	13.450.000	19.083.000
1986	(2) 12.250.000	8.500.000	12.700.000	20.000.000
1987	12.550.000	9.500.000	10.000.000	(3) 17.000.000

(1) Non compris l'aide à diverses productions lyriques 4.000.000 F en 1984 et 2.000.000 F en 1985 (section tourneurs lyriques).

(2) 11.669.350 F après l'annulation de crédits du collectif budgétaire.

(3) 7 F par place.

(1) Il s'agit des établissements à dominante dramatique ou lyrique immatriculés au registre du commerce, non directement subventionnés par l'Etat et ne présentant pas les caractères d'un théâtre municipal subventionné.

Le montant de cette aide diminue de 2,4 % en 1987 (contre des augmentations de 90 % en 1982, 0 % en 1983 et 8,7 % en 1984).

L'Association octroie des aides pour l'exploitation des spectacles (notamment aide à la création, à l'emploi, au montage), pour l'équipement des théâtres fixes, pour l'amélioration des conditions d'exploitation et la prospection du public pour l'aide aux entreprises de spectacles de variétés, pour les tourneurs lyriques.

En 1985, le théâtre privé parisien a attiré 4.459.808 spectateurs (contre 4.279.062 spectateurs en 1984 ÷ 4,2 %) pour 14.261 représentations ; les recettes brutes se sont élevées à 398.931.550 F (1).

II - LES TOURNEES THEATRALES

Votre Rapporteur avait souhaité que soit envisagé le rétablissement de l'aide en faveur du secteur privé des tournées théâtrales. En effet, depuis la création des maisons de la culture, toutes les subventions octroyées à ces tournées ont été supprimées. Aujourd'hui, la survie de cette forme intéressante de diffusion du répertoire théâtral dépend peut-être de l'octroi d'une aide de l'Etat.

Constituée début 1985, la mise en place de cette section a connu des difficultés. Elle bénéficie de 500.000 F transférés du budget de 1985 et, à partir du 1er avril 1986, des cotisations de 1 % sur la recette auteurs des adhérents.

(1) 11.972 représentations en 1984, soit 19,1 % de moins et 326 090 859 F de recettes brutes, soit 22,3 % de moins qu'en 1985.

CHAPITRE IV

L'ENSEIGNEMENT DE L'ART DRAMATIQUE

I - LE CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR D'ART DRAMATIQUE

Les perspectives financières pour 1987 s'établissent comme suit :

Intitulé	Dotation 1986	P-révision 1987	Variation 1986-1987 Pourcentage
<i>Chapitre 36-60 (art. 46) :</i>			
Subvention de fonctionnement (budget autonome)	(1) 2.374.358	2.374.358	+ 0
<i>Chapitre 43-91 :</i>			
Bourse des élèves	621.068	621.068	+ 0

(1) 2.353.233 F après annulation de crédits du mois d'avril 1986.

L'importante augmentation de la subvention de fonctionnement intervenue en 1986 (+ 30,7 %) contraste avec la stagnation prévue pour 1987. Quant aux crédits de bourses des élèves, ils sont inchangés depuis 1984.

II - LES DEPARTEMENTS D'ART DRAMATIQUE DES CONSERVATOIRES NATIONAUX DE REGIONS ET DES ECOLES NATIONALES DE MUSIQUE

Ils devaient être au nombre de cinq pour cette rentrée : Lille, Rennes, Bordeaux, Montpellier et Grenoble (1).

Leurs moyens passeront en 1987 de 1,4 million de francs à 1,6 million de francs, soit une augmentation de 14,2 % (chap. 43-40, art. 15). Les crédits consacrés aux bourses stagnent depuis deux ans (chap. 43-91, art. 41).

Ecole du Théâtre national de Strasbourg : 204.785 F

Sections professionnelles des conservatoires nationaux de région : 674.080 F.

III - LES ATELIERS DE FORMATION DES CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX

Trois ont été mis en place : Caen, Saint-Etienne et Dijon. Dotés de 1,2 million de francs, ces ateliers s'adressent aussi bien aux professionnels qu'aux amateurs. Par ailleurs, un Centre de formation originale a été créé en Martinique.

(1) Le département d'art dramatique de Grenoble devait être créé en 1983. La réalisation de ce projet est différée d'année en année. Les budgets pour 1986 et 1987 ont confirmé cet abandon.

CHAPITRE V

LE CIRQUE

Ce secteur connaît, depuis plusieurs années, une crise importante. La question de la survie du cirque s'est posée et des dépôts de bilan ont inquiété votre Rapporteur (Cirque Pinder et Cirque Jean Richard). Depuis 1982, une nouvelle politique du cirque a été menée: création d'un cirque national sous la direction d'Alexis Gruss (1), d'une grande Ecole nationale du cirque (2), élaboration d'une politique régionale du cirque, constitution d'une Association pour le soutien, la promotion et l'enseignement du cirque (A.S.P.E.C.) (3), création d'un Conseil des arts du cirque (4).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits affectés à ce secteur :

	1986	1987	Variation 1986-1987 (en pourcentage)
Cirque national (cirque à l'ancienne) .	9.000.000	6.999.645	- 22,2
Centre supérieur de formation aux arts du cirque (C.S.F.A.C.)	8.600.000	(1) 11.600.000	+ 34,8
Association pour le soutien, la promo- tion et l'enseignement du cirque (A.S.P.E.C.) (cirque divers)	5.000.000	5.200.000	+ 4
Actions diverses (2)	3.000.000	550.000	- 81,1
Total	25.600.000	23.349.645	- 5

(1) Ouverture des 2^e et 3^e années.

(2) Festival du cirque, Grands prix du cirque.

En outre, afin d'aider le cirque, des mesures fiscales ont été prises : abrogation du droit de timbre, possibilité d'utiliser le 1 % à la construction pour l'achat de caravanes, extension aux cirques du régime de T.V.A. à 2,10 %.

(1) Créé en 1982 sous une forme préfigurative et, en janvier 1984, sous sa forme actuelle.

(2) A la suite d'une mission d'étude en mars 1983, il a été décidé d'implanter l'école à Châlons-sur-Marne. L'Ecole supérieure des arts du cirque a ouvert en octobre 1985.

(3) Créée en juin 1982.

(4) Mis en place en mars 1983.

CHAPITRE VI

LA MARIONNETTE

En 1985, 14 compagnies ont été subventionnées directement (4.025.200 F) et 24 l'ont été après avis des comités d'experts (1.893.300 F). Pour 1987, une mesure nouvelle de 0,5 million de francs est destinée à la création d'une Ecole nationale de la marionnette à Charleville-Mézières.

CONCLUSION

(Théâtre)

Votre Rapporteur relève que l'évolution des crédits de fonctionnement alloués aux théâtres nationaux depuis trois ans est préoccupante dans la mesure où elle ne permet même plus une actualisation des moyens.

Par ailleurs, votre Rapporteur estime qu'il convient d'aider la Comédie Française, dont le taux de fréquentation a connu des hauts et des bas ces dernières années, à prendre un nouveau départ.

D'une manière générale, il conviendrait d'être très attentif au contraste entre l'évolution du théâtre privé et celle des théâtres nationaux. La bonne situation du premier met en relief la baisse du nombre de représentations et de spectateurs du second.

Quant aux centres dramatiques nationaux, la baisse de leurs crédits traduit la volonté de la direction du théâtre d'imposer une rigueur accrue à ces théâtres. Les nouvelles normes fixées (quota de 20 % des recettes des spectacles par

rapport à l'ensemble des subventions : équilibre 50-50 entre le budget artistique et la part administrative et technique ; ouverture vers l'extérieur ; rendement créatif ; explication d'un projet artistique) ont indéniablement un aspect positif. L'effort accru de sélectivité dans l'octroi des subventions et la mise en oeuvre d'une réelle décentralisation culturelle constituent des mesures dont il faut se féliciter.

Pour ces raisons, votre Commission des Affaires Culturelles a donné un avis favorable aux crédits destinés au théâtre dramatique en 1987.

DEUXIEME PARTIE

LE CINEMA

Introduction

Un secteur dynamique

Pour la première fois depuis 1968, la fréquentation des salles de cinéma a dépassé les 200 millions de spectateurs en 1982 mais, dès 1983, la baisse de la fréquentation a repris (197,1 millions) pour atteindre, en 1985, l'un des plus bas niveau jamais enregistré. L'an passé, la recette globale a dépassé 3.804,2 millions de francs (- 2,8 % par rapport à 1984). Les recettes d'exportation de films français se sont élevées à près de 367 millions de francs (+ 20 %) en 1974. Les investissements dans le film de long métrage augmentent toujours malgré le recul de la fréquentation (1).

Depuis des années, votre rapporteur ne cesse de répéter que la situation du cinéma doit être observée attentivement : *"cette prospérité apparente ne doit pas, faire illusion ; elle cache une certaine fragilité. Ainsi, la reprise de la fréquentation des salles est le fruit d'une politique menée de longue date et nul ne se risquerait à prédire que cette tendance va se maintenir au cours des prochaines années"*. Les résultats de 1983 à 1985 lui donnent malheureusement raison.

Par comparaison, il n'est pas inutile de méditer sur la baisse sensible des indices de fréquentation de la plupart des principaux pays industrialisés (2) et de noter que, en 1984, la France avec 27,1 % de la fréquentation globale représente, le plus important des marchés européens.

(1) Voir en annexe l'évolution de la production de films français et le nombre de spectateurs en France de 1947 à 1985.

(2) En 1970 et 1984, la fréquentation a baissé de 30 % en R.F.A., de 64,2 % en Espagne, de 70 % en Grande-Bretagne, de 74,9 % en Italie tandis qu'elle restait stable en France.

Toutefois, une chose est sûre : toute modification directe ou indirecte de l'équilibre actuel ne doit être envisagée qu'avec précaution. C'est pourquoi la récente loi sur la liberté de communication a tenu le plus grand compte des règles indispensables à la prospérité du cinéma (1).

Les acquis législatifs

Depuis 1982, la législation a concerné :

- la réglementation de la concurrence faite aux films par les vidéo- cassettes (1982, 1984, 1986) ;

- l'instauration d'une diversification suffisante à l'intérieur de l'activité cinématographique où les groupements et ententes de programmation sont désormais soumis à un agrément préalable (1982) ;

- l'institution d'un médiateur du cinéma chargé d'assurer le respect de la concurrence dans l'activité cinématographique (1982) ;

- la réglementation de la diffusion cinématographique (1982, 1986) ;

- les droits des auteurs des artistes interprètes, des producteurs et des organismes de radiodiffusion (1985) ;

- la création d'un régime fiscal particulier en faveur des sociétés de financement du cinéma et de l'audiovisuel (SOFICA) (art. 40 de la loi du 11 juillet 1985) (2) ;

(1) La France est le deuxième exportateur de films au niveau mondial, le premier producteur de films en Europe.

Un témoignage du dynamisme du cinéma est fourni par la pénétration du marché nord-américain par les films français. La zone Amérique du Nord a pris la seconde place parmi les marchés étrangers du film français (13 %) derrière la R.F.A. (20 %).

(2) Depuis leur création, les SOFICA ont collecté plus de 350 millions de francs.

Parallèlement, ont été réalisés :

- la création d'un **Institut de financement du cinéma et des industries culturelles** (1983) ;

- la réorganisation de la **Commission d'avances sur recettes**,

- la constitution d'une **agence pour le développement régional du cinéma** (1983) ;

- l'établissement d'un **code de la concurrence propre au cinéma**, élaboré par le médiateur du cinéma (1985) ;

- la création d'une **école du cinéma** (1986) (1) ; la **Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son** (5,5 millions de francs en 1987) ;

Votre commission des Affaires culturelles a approuvé cette politique favorable à l'essor du cinéma.

(1) La mission d'études sur l'enseignement de l'audiovisuel, confiée à M. Jean-Denis BREDIN a remis son rapport en septembre 1984. La réorganisation de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel s'en est inspirée. Cela constitue une urgence inscrite dans le programme prioritaire n°4 du IXème Plan. L'ouverture de la Fondation européenne pour les métiers de l'image et du son.

CHAPITRE PREMIER

LES CREDITS BUDGETAIRES

Le tableau ci-après retrace les crédits destinés au cinéma et inscrits au budget de la culture pour 1987 :

	Budget 1986	Mesures nouvelles	Projet 1987	Variation 1985-1986 (en pourcentage)
<i>Chapitre 36-60 (1) :</i>				
Art. 60. — Centre national de la cinématographie	34.567.426	»	34.567.426	+ 0
<i>Chapitre 43-40, art. 80 (2) :</i>				
Art. 81. — Musées et cinémathèques	»	»	»	»
Art. 82. — I.D.H.E.C.	»	»	»	»
Art. 83. — Encouragements à diverses activités cinématographiques	291.624.263	- 73.500.000	218.124.263	- 25,2
Art. 84. — Création et diffusion cinématographiques	»	»	»	»
Art. 85. — Création et diffusion audiovisuelles	»	»	»	»
Art. 90. — Fonds de soutien industries de programme .	»	»	»	»
Totaux	326.191.689	- 73.500.000	252.691.689	- 22,5

(1) Depuis 1984, la très faible augmentation des crédits inscrits au chapitre 36-60 qui contribue à l'équilibre du budget de fonctionnement du centre national de la cinématographie ne permet même plus une actualisation des crédits.

(2) Les crédits inscrits au chapitre 43-40, article 80, permettront de sauvegarder les archives de la cinémathèque française, d'aider la cinémathèque de Toulouse et l'Institut Lumière à Lyon. La contribution de l'Etat à la dotation de l'avance sur recettes est maintenue à 35 000 000 F et celle destinée à la production de films passe de 28 600 000 F à 21 000 000 F.

I. LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Ces crédits baissent de 22,5 % pour 1987.

II. LES CREDITS D'EQUIPEMENT

	Autorisations de programme 1986	Autorisations de programme 1987	Progression 1986-1987 en pourcentage
Chapitre 56-91	12.500.000	7.000.000	- 44
Chapitre 56-98 : (Art. 46)	1.200.000	1.200.000	+ 0
Chapitre 66-40	15.000.000	17.000.000	+ 13,3
Chapitre 66-98 : (Art. 46)	1.500.000	1.200.000	- 20

1° Les crédits inscrits pour 1987 au chapitre 56-91 sont destinés : pour 7.000.000 F, à la fin de l'aménagement du casernement central de la batterie de Bois-d'Arcy, pour films sur support acétate afin de permettre le dépôt légal et le dépôt volontaire ;

2° Le service des archives du film détient plus de 600.000 bobines de films correspondant à plus de 77.000 titres dont plus de la moitié sont sur support "nitrate" inflammable et soumis à une décomposition chimique progressive. Les crédits du chapitre 66-40 doivent permettre d'entreprendre à une grande échelle le transfert sur des supports "acétate". Une dotation de 17.000.000 F (+ 13,3 %) (contre - 16,6 % en 1986) en subvention d'équipement est destinée au programme de restauration des collections de la cinémathèque française et à la

rénovation et à la mise en conformité des locaux parisiens du centre national du cinéma.

Votre rapporteur apprécie hautement la reprise d'un effort qui ne doit, en aucun cas, être relâché mais au contraire poursuivi sur plusieurs années.

3° Les crédits des chapitres 56-98 et 6[^].98 (enveloppe recherche) ont pour objet de financer des recherches sur la conservation de documents filmiques et de mener des expériences d'utilisation de nouvelles techniques (film vidéo et cinéma holographique par exemple). 2.400.000 F. d'autorisations de programme sont prévus.

CHAPITRE II

I - LA PRODUCTION

A - Production de films de long métrage (1980-1985)

(En millions de francs.)

	1980	1983	1984	1985
1° Nombre de films produits	189	131	161	151
Films 100 % français	144	101	120	106
Films de coproduction	45	30	41	45
2° Coût total des films produits (1)	808,58	1.287,14	1.948,61	2.011,85
Films 100 % français	505,17	966,88	"	1.203,85
Films de coproduction	303,41	320,26	"	808
3° Coût moyen des films produits (1)	4,28	9,83	10,7	13,32
Films 100 % français	3,51	9,57	9,8	11,35
Films de coproduction	6,74	10,33	13,2	17,96
4° Aide directe à la production des films	155,95	250,45	278,28	304,75
Soutien automatique (subventions versées) :				
- production	130,81	187,25	224,68	217,13
- avances sur recettes (dotation fixe) (2)	25,14	63,20	53,6	87,62

(1) L'augmentation des coûts après 1982 s'explique par l'exclusion des films pornographiques de l'ensemble des données relatives à la production.

(2) Voir en annexe I la liste des contrats d'avance sur recettes conclus en 1985 et durant le premier semestre 1986.

Les investissements dans les films de long métrage ont augmenté de 3,2 % entre 1984 et 1985 (contre 51,3 % entre 1983 et 1984), ce qui correspond à un net tassement.

Votre rapporteur relève la dégradation depuis 1981 du soutien automatique à la production sous l'effort de deux facteurs : la non-réévaluation du barème de la T.S.A. en fonction de l'inflation et la baisse de fréquentation des films français diffusés en salle.

B - LES INDUSTRIES TECHNIQUES

Le décret n° 77-361 du 28 mars 1977 permet d'accorder des subventions aux industries techniques du cinéma en vue de leur équipement, de leur modernisation, de leur restructuration et de la mise au point industrielle de matériel.

Un plan de modernisation des industries techniques a été lancé en 1983, prévoyant en trois ans :

- l'aide aux laboratoires (30 millions de francs au total) et leur modernisation (acquisition de matériel, coordination des investissements en équipements modernes) afin notamment de favoriser le tirage en France des copies de films étrangers (3 millions de francs en 1983, autant en 1984 et 5 millions de francs en 1985). Les sociétés américaines se sont engagées à faire tirer 80 % des copies des films qu'elles distribuent en France par des laboratoires français ; à la fin de 1983, plus de 70 % des copies avaient été tirées conformément à cet engagement ;(1)

- l'aide aux entreprises de doublage (5 millions de francs en 1983 - 3,5 millions de francs en 1984) devrait permettre l'amélioration technique des travaux de doublage essentiels pour le respect d'une oeuvre ;

(1) En 1984, 20 millions de mètres au lieu de 3,8 millions de mètres avaient été tirés conformément à cet engagement.

- la modernisation des auditoriums (11,3 millions de francs au total) doit assurer la rénovation complète des studios d'enregistrement au cours des années 1984 et 1985. 5 millions de francs ont été consacrés à cet objectif en 1983 ; un montant identique l'a été en 1984. A l'issue de ce plan, l'industrie française du son devrait être totalement rénovée ;

- la rénovation des studios d'animation (3 millions de francs au total, dont 2 millions de francs en 1984) ;

- la modernisation des studios de prise de vue (13 millions de francs au total) a permis la rénovation complète des studios de la Victorine, à Nice, réouverts en mars 1984 ;

- la mise en place de formules nouvelles de crédit bancaire octroyé aux industries techniques dans la mesure où elles participent au financement de films.

L'ensemble de ce plan est sous-tendu par deux préoccupations : encourager l'investissement dans des matériels de technique avancée et maintenir l'emploi.

Dans la mesure où c'est la production audiovisuelle tout entière qui bénéficiera de la rénovation des équipements, le financement par le fonds de soutien à l'industrie cinématographique est complété par des moyens budgétaires.

II - L'EXPLOITATION

Avec 5.190 salles standards autorisées, 1.276.124 fauteuils et 172,2 millions de spectateurs - soit 8,3 % de moins qu'en 1984 - l'exploitation a obtenu, en 1985, 3.804,2 millions de francs de recettes - soit une baisse de 2,83 % par rapport à l'année précédente.

Le respect des règles posées par la loi relative à la liberté de communication (1) et la diversification des spectacles donnés par les salles grâce à la vidéotransmission et la vidéoprojection devraient permettre de ralentir, sinon d'enrayer totalement la désaffection relative du public à l'endroit des salles. Par ailleurs, la modernisation des modes de gestion des salles (caisses électroniques, cartes à mémoire) doit être poursuivie. Elle est encouragée par la libération du prix des places.

(1) La priorité chronologique donnée à l'exploitation en salle n'a pas été remise en cause.

CHAPITRE III

LA DECENTRALISATION DES ACTIVITES CINEMATOGRAPHIQUES

I. L'agence pour le développement régional du cinéma

Créée en 1983, son ambition est de reconquérir le public populaire au profit du septième art sur l'ensemble du territoire.

Depuis son origine, l'agence a instruit près de six cents dossiers destinés à la commission des aides sélectives. 410 projets ont été retenus. 673 salles ont été modernisées ou créées (1) et 67 circuits itinérants mis en place.

Enfin, l'agence effectue des copies de films porteurs et de films art et essai afin d'accélérer la couverture des zones défavorisées du territoire. Or, les résultats des salles ayant exploité des copies-agence témoignent d'un gain important de fréquentation estimé au total, pour chaque film-porteur à 200.000 ou 300.000 entrées supplémentaires, ce qui représente plus de 8 millions de spectateurs par an dont 55 % dans les localités de moins de 15.000 habitants.

(1) 62% des salles sont situées dans des localités de moins de 30.000 habitants.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS CINEMA-TELEVISION

172 millions de spectateurs en salle financent 90 % de la production cinématographique, cependant que les 4 milliards de téléspectateurs ayant vu un film sur leur petit écran n'y contribuent qu'à concurrence de 10 %.

I - Le succès de la quatrième chaîne de télévision : "Canal Plus", chaîne de cinéma

Le lancement d'une quatrième chaîne de télévision à péage, "Canal- Plus", tournée essentiellement vers le cinéma, avait été accueilli avec quelques réserves par votre rapporteur.

Certes, les conditions posées par le cahier des charges de Canal Plus (1) avaient de quoi rassurer. En fait, le délai de diffusion des films de cinéma sur "Canal Plus" s'insère dans une chronologie qui intéresse également les vidéo- cassettes et les chaînes de télévision.

(1) Canal Plus doit consacrer une partie importante de ses programmes au cinéma et à sa promotion.

De plus, les films ne peuvent être programmés certains jours.

Enfin, "Canal Plus" doit consacrer au moins 25 % de ses ressources totales exclusivement à l'acquisition des droits de diffusion de films pour ses propres abonnés.

Mais il importe de rester vigilant au moment où la fréquentation ne cesse de baisser et où la production cinématographique française demeure un îlot de relative prospérité au milieu de productions européennes en crise.

C'est pourquoi, quel que soit le succès de cette chaîne à péage, ses obligations à l'égard du cinéma doivent être intégralement maintenues même si les sommes consacrées aux achats de droits augmentent rapidement. Il est juste que Canal Plus restitue largement à l'artisan principal de son succès, le cinéma, les profits réalisés grâce à lui.

Sur un point particulier, votre rapporteur souhaiterait engager une réflexion. L'introduction en août 1985 de films érotiques puis de films pornographiques sur "Canal Plus" pose le problème de la protection des jeunes téléspectateurs. Contrairement à la projection en salles, rien n'est prévu à la télévision - pas plus d'ailleurs que dans les vidéoclubs - pour prévenir le public, interdire le film à certaines catégories de personnes ou taxer de manière spécifique sa diffusion afin de tenter de dissuader la société de recourir à l'excès à ce genre de produits.

II - LES DEBOIRES DE LA CINQUIEME CHAINE DE TELEVISION : "CANAL MOINS", CHAINE DE PUBLICITE

Votre rapporteur avait considéré comme un danger le lancement d'une cinquième chaîne de télévision. Le cinéma français et le respect du droit moral des auteurs de films étaient également menacés.

La suppression des règles de programmation des films par la télévision pour la cinquième chaîne avait pour résultat d'autoriser la diffusion de films aux heures et jours jusqu'à présent interdits, dans un délai de deux ans après leur sortie en salles, avec un quota de films d'origine française abaissé et l'intrusion d'écrans de publicité au cours des émissions.

Ce dernier point constituait une atteinte grave au droit moral des auteurs, une mutilation de l'oeuvre et une insulte aux spectateurs.

De telles dispositions risquaient, à bref délai, de porter tort aussi bien à l'exploitation qu'à la distribution et à la production françaises (abondance d'images gratuites tous les jours, invasion du cinéma américain...).

A ce jour, presque toutes ces dérogations ont été abandonnées avec la remise en question de la cinquième chaîne elle-même, et la loi sur la liberté de communication prévoit que les mêmes règles s'appliquent à toutes les télévisions hertziennes diffusant en clair. Les conditions d'interruption des oeuvres cinématographiques par des messages publicitaires ont été délimitées sous réserve des dispositions de la loi du 3 juillet 1985 relative aux droits des auteurs. Le sous-titrage publicitaire est interdit. Les émissions de ciné-club sont épargnées par la publicité.

III - LA DIFFUSION DE FILMS DE CINEMA PAR LA TELEVISION

A) Le nombre maximum de films

Pour 1985, T.F.1. et A.2 pouvaient diffuser au moins cent-vingt films et, au plus cent soixante-dix, F.R.3, 210 maximum.

Ces chiffres ont bien été respectés en 1985 par les trois chaînes.

Chaînes	Films français			Films C.E.E			Films étrangers			Totaux		
	P.C.	C.C.	Total	P.C.	C.C.	Total	P.C.	C.C.	Total	P.C.	C.C.	Total
TF 1	66	5	71	6	1	7	48	4	52	120	10	130
A 2	80	26	106	11	»	11	15	26	41	106	52	158
FR 3	91	25	116	9	»	9	51	36	87	151	61	212
Total	237	56	293	26	1	27	114	66	180	377	123	500

B) Le quota de films français et européens

Les dispositions permanentes des cahiers des charges ont fixé, outre le maintien du **quota national de 50% maximum** pour les films diffusés hors ciné-club et hors programme minimum, un **quota national de 40% minimum** pour les films diffusés dans le cadre du ciné-club.

Les films diffusés hors ciné-club doivent, pour **60% au moins**, émaner "directement et exclusivement des pays de la Communauté européenne" et pour **50%** être "d'expression française originale".

(En pourcentage.)

Chaînes 1984	Quotas France		Quotas C.E.E. Hors ciné-club
	Hors ciné-club	Ciné-club	
TF 1	55	50	60
A 2	75	50	85,84
FR 3	60,59	48	66,22
Total	63,53	49,33	70,68
N° me	> 50	> 40	> 60

Pour 1985, toutes les chaînes ont respecté le quota de films français et européens.

C) Délai minimum de diffusion à l'antenne

Les dispositions actuelles des cahiers des charges des sociétés de télévision fixent le délai minimum de diffusion à l'antenne à :

- **36 mois** après l'obtention du visa d'exploitation du film,

- 24 mois après l'obtention du visa d'exploitation pour les films coproduits avec les sociétés de télévision.

Des dérogations à ces délais sont accordées par le Ministre de la Culture après avis de la Commission compétente.

IV - LE FINANCEMENT DU CINEMA PAR LA TELEVISION

A) La part des sociétés nationales de télévision dans le financement des films

Les sociétés de télévision TF 1, Antenne 2, FR 3 et la S.F.P. ont constitué des filiales spécialisées dans la coproduction cinématographique : TF 1 Film Production, Films A 2 et F.R.3 Films Production.

Les sociétés TF 1 et Antenne 2 doivent, de préférence, coproduire des films ayant obtenu une promesse d'avance sur recettes. Cette dispositions pourrait, du reste, être étendue à FR 3.

Pour les trois sociétés de programme, les ressources résultant de coproductions antérieures doivent être ajoutées aux dotations consacrées annuellement aux coproductions.

Ainsi, depuis 1985, ces sociétés ont coproduit avec l'industrie cinématographique :

Années	Sociétés de télévision	Nombre de films	Montant de la part coproducteur (en francs) (1)	Droits d'antenne (en francs)
1986	TF 1 Film-Production	19	26.250.000	30.650.000
	Films A 2.....	25	42.260.000	36.850.000
	FR 3 Films-Production	21	28.280.000	23.950.000
	Canal Plus	12	»	13.930.000
	Total.....	77	96.790.000	105.380.000
Premier semestre 1986	TF 1 Film-Production	3	5.000.000	7.000.000
	Films A 2.....	3	5.900.000	6.050.000
	FR 3.....	8	11.100.000	9.800.000
	Canal Plus	14	»	13.200.000
	La Cinq Production.....	»	6.950.000	8.000.000
Total.....	33	28.950.000	44.050.000	

(1) Les montants des coproductions indiqués ci-dessus correspondent à des engagements signés par les sociétés de télévision et non à des versements effectivement réalisés ces années-là.

B) La participation des sociétés nationales de télévision au fonds de soutien au cinéma

Son évolution, de 1982 à 1985, est retracée par le tableau suivant :

Sociétés	1982	1984	1985	Variation 1984-1985 en pourcentage
TF1	54.190.000	17.295.600	16.326.000	- 5,5
A 2	13.750.000	15.834.000	12.844.800	+ 25,3
FR 3	22.984.000	24.522.690	25.164.400	+ 2,6
Total (*)	50.924.000	57.652.290	61.337.200	+ 6,3

(*) En francs.

Source : ministère de la culture et de la communication.

Les sociétés de télévision opèrent deux types de versement au fonds de soutien du cinéma. Des versements ordinaires à chaque diffusion de film et des versements supplémentaires lorsqu'elles dépassent les quotas relatifs à l'origine du film.

Les dernières modifications apportées aux cahiers des charges en 1985 font passer les versements ordinaires de 121.800 F. à 125.600 F. pour TF 1 et Antenne 2, et ceux de FR 3 restent à 118.700 F. tandis que les versements supplémentaires sont de 251.200 F. pour les trois sociétés de programme.

Il s'agit donc d'une **stabilisation du taux des versements** après leur doublement en 1982, qui résultait d'une meilleure prise en compte de ce que les programmes de télévision doivent au cinéma.

C) Le prix d'achat des films par les sociétés de télévision

PRIX D'ACHAT MOYEN (1980 et 1985)

(En francs.)

Années	Chaînes	Films français	Films étrangers
1980	TF1	435.000	300.000
	A 2	435.000	>
	FR 3	380.000	265.000
1985	TF1	1.200.000	700.000
	A 2	non communiqué	
	FR 3		

Source : ministère de la culture et de la communication.

**PRIX MINIMA ET PRIX MAXIMA D'ACHAT DES FILMS
PAR LES SOCIÉTÉS DE TÉLÉVISION EN 1983**

Sociétés	Prix minimum	Prix maximum
TF1	350.000	1.700.000
A 2	250.000	2.200.000
FR 3	250.000	1.000.000

Source : ministère de la culture et de la communication.

Votre rapporteur déplore que, pour la troisième année consécutive, les sociétés de télévision ne croient plus devoir fournir des informations précises sur les prix d'achat des films.

CONCLUSION

La réforme du cinéma, lancée en 1982 et poursuivie par le nouveau Gouvernement doit être menée à son terme. Votre commission et son rapporteur ont approuvé et soutenu cette réforme. Ils continueront de le faire.

Pour 1987, votre rapporteur a observé que la part des crédits budgétaires de la culture consacrée au cinéma est en régression.

Certes, la stagnation des crédits accordés au cinéma ne signifie pas l'abandon des réformes. Bien au contraire, l'effort est maintenu et les objectifs restent inchangés mais, par exemple, il n'est pas nécessaire d'accroître indéfiniment les crédits consacrés à la décentralisation des activités cinématographiques.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la fragilité du secteur du cinéma reste réelle dans toutes ses composantes - production, distribution, exploitation.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur pour avis tendant à émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du cinéma pour 1987. Elle a, en outre, formulé un voeu relatif au contrôle de la diffusion de films pornographiques sur Cana! Plus

UN VOEU DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

La diffusion de films érotiques ou pornographiques par une chaîne de télévision doit être précédée de mesures propres à **informer le public** de la nature du spectacle et de la catégorie dans laquelle le film a été classé par la Commission de contrôle. Cette diffusion doit en outre être soumise à **une taxation spécifique** afin d'éviter la multiplication de ce genre d'émission.

ANNEXES

I. - AVANCES SUR RECETTES - ANNÉE 1985

FILMS BÉNÉFICIAIRES D'AVANCES SUR RECETTES

(Contrats conclus du 1^{er} janvier au 31 décembre 1985.)

Titre du film	Réalisateur	Montant	Entrées *
<i>Avant réalisation :</i>			
1. Rouge Baiser (Franco-allemand 80/20)	Véra Belmonì	1.600.000	716.740
2. La chair à vif (l'amour ou presque)	Patrice Gautier	1.200.000	8.181
3. Le baiser perche	Patrick Lambert	1.300.000	"
4. Lune de miel (Franco-canadien 80/20	Patrick Jamain	2.000.000	710.998
5. Voyage à Païmpol	John Berry	1.800.000	105.206
6. Baton rouge	Rachid Boucharab	1.800.000	69.244
7. Sirène	Sergio Castilla	1.500.000	"
8. Orang-Outan	Gérard Vienne	2.400.000	"
9. Exit-exil (franco-belge 70/30)	Luc Monheim	2.000.000	778
10. Trois hommes et un couffin	Coline Serreau	1.800.000	9.143.972
11. La tentation d'Isabelle (Franco-suisse 80/20) ..	Jacques Doillon	2.000.000	171.610
12. Jear. de Florette	Claude Berri	2.500.000	"
13. Manon des sources	Claude Berri	2.500.000	"
14. L'unique	Jerôme Diamant-Berger	2.300.000	82.254
15. L'Ile au tresor	Raul Ruiz	2.500.000	"
16. L'effrontee	Claude Miller	2.000.000	2.608.625
17. Gardien de la nuit	J.-Pierre Limosin	1.500.000	11.920
18. Le Havre	Juliet Berto	1.300.000	5.126 (Paris)
19. Accord parfait	Arsène Floquet	1.000.000	"
20. Loin des yeux	Bruno Bayen	2.500.000	"
21. L'homme qui n'était pas ..	Rene Feret	2.000.000	"

Titre du film	Réalisateur	Montant	Entrées *
22. High speed (franco-allemand 70/30)	Michel Kaptur Monique Dartonne	900.000	»
23. Rosa la rose, fille publique	Paul Vecchiali	1.300.000	148.996
24. Le lien de parenté	Willy Rameau	2.000.000	20.740
25. Golden eighties (franco-belge 65/35)	Chantal Akerman	2.000.000	»
26. La photo (franco-hellénique 70/30)	Nico Papatakis	1.800.000	»
27. 37°2 le matin	J.-Jacques Beinex	2.500.000	1.928.535
28. Le bonheur a encore frappé	J.-Luc Trotignon	1.500.000	»
29. Flagrant désir	Claude Faraldo	1.700.000	81.267
30. Dans le désordre (helvète-français 56/44) ...	J.-Bernard Menoud	900.000	»
31. La presqu'île (franco-allemand 70/30)	Gérard Luneau	1.500.000	»
32. Mon beau-frère a tue ma sœur	Jacques Rouffio	2.000.000	188.721
33. Les gobe-lunes	Jean Schmidt	1.300.000	»
34. Le lieu du crime	André Téchine	2.000.000	509.187
35. L'amant magnifique	Aline Isserman	2.000.000	24.326
36. Dernière chanson	Dennis Berry	1.800.000	»
37. I love you (franco-italien 70/30)	Marco Ferreri	1.500.000	352.203
38. Therese	Atain Cavalier	2.200.000	»
39. Faubourg Saint-Martin ..	J.-Claude Guiguet	1.300.000	»
40. Le testament d'un poète juif assassine	Franck Cassenti	2.000.000	»
41. Melo	Alain Resnais	2.000.000	»
42. Sauve-toi, Lofa (franco-canadien 80/20)	Michel Drach	1.900.000	»
43. Black mic-mac	Thomas Gilou	1.800.000	839.274
44. 831, voyage incertain ...	J.-Louis Lignerat	1.800.000	»
45. Robinson et Cie	Jacques Colombat	2.800.000	»
<i>Après réalisation :</i>			
1. Alexina	René Feret	500.000	34.392
2. Hurlevent	Jacques Rivette	700.000	19.895
3. Maine Océan	Jacques Rozier	800.000	72.218
4. Partenaires	Claude d'Anna	250.000	43.904
5. Ni avec toi ni sans toi ..	Alain Maline	150.000	18.128
6. Empty quarter	Raymond Depardon	600.000	50.302

Titre du film	Réalisateur	Montant	Entrées *
7. Passage secret	Laurent Perrin	800.000	25.430
8. Elle a passé tant d'heures sous les sunlights	Philippe Garrel	500.000	6.777
9. L'affaire des divisions Mo- rituri	F.-Jacques Ossang	220.000	5.426
10. Sans toit ni loi	Agnès Varda	1.100.000	1.024.858
45 films « avant réalisation »	82,00 M.F.		
10 films « après réalisation »	5,62 M.F.		
Attribution financière totale:	87,62 M.F.		

* Nombre d'entrées réalisées sur toute la France, arrêté au 7 juin 1986.

PREMIER SEMESTRE 1986
FILMS BÉNÉFICIAIRES D'AVANCES SUR RECETTES
(Contrats conclus du 1^{er} janvier au 30 juin 1986.)

Titre du film	Réalisateur	Montant
<i>Avant réalisation :</i>		
1. Corps et biens	Benoît Jacquot	2.200.000
2. Mauvais sang	Léos Carax	1.800.000
3. Soleil de plomb	Bernard Dubois	1.800.000
4. Résidence surveillée	Frédéric Compain	1.700.000
5. La mort d'Empedocles	J.-Marie Straub	1.600.000
6. La femme de ma vie	Régis Wargnier	2.200.000
7. La puritaine	Jacques Doillon	1.700.000
8. Le paltoquet	Michel Deville	1.800.000
9. Désordre	Olivier Assayas	2.100.000
10. No woman's land	Medhi Charef	1.800.000
11. Mon cas	Manoel de Oliveira	1.300.000
12. La queue du diable (Italie-France 60/40) ...	Giorgio Treves	2.000.000
13. Mort un dimanche de pluie (France-Suisse 70/30)	Joël Santoni	1.800.000
14. Eden Miséria	Christine Laurent	1.700.000
15. Terminus (France-R.F.A. 70/30)	P. William Glenn	2.500.000
16. Noce en Galilée (Belgique-France 60/40) ...	Michel Khéifif	1.600.000
17. High speed	M. Kaptur/M. Dartonne	150.000
18. Pierre et Djemila (France-Suisse 80/20)	Gérard Blain	1.600.000
19. De bruit et de fureur	J.-Claude Brissecar	1.700.000
20. Les hommes machines contre Gandahar	René Laloux	1.300.000
<i>Après réalisation :</i>		
1. Trop tard Balthazar	Philippe Lopes-Curval	400.000
2. Beau temps mais orageux en fin de journée .	Gérard Frot-Coutaz	500.000
3. Strictement personnel	Pierre Jolivet	400.000
4. A l'ombre de la canaille bleue ..	Pierre Clementi	150.000
5. Noir et blanc	Claire Devers	400.000

II. - LA PRODUCTION DE FILMS FRANÇAIS
ET LE NOMBRE DE SPECTATEURS EN FRANCE DE 1947 A 1985

	FILMS	SPECTATEURS (1)
1947.....	72	423,7
1948.....	91	402,0
1949.....	107	387,7
1950.....	117	370,7
1951.....	112	372,8
1952.....	109	359,6
1953.....	112	370,6
1954.....	98	382,6
1955.....	110	394,8
1956.....	129	398,8
1957.....	142	411,6
1958.....	126	371,0
1959.....	133	353,7
1960.....	158	328,3
1961.....	167	311,7
1962.....	125	292,1
1963.....	141	275,8
1964.....	148	*
1965.....	142	259,1
1966.....	130	234,7
1967.....	120	211,4
1968.....	117	203,2
1969.....	154	183,9
1970.....	138	184,4
1971.....	127	177,0
1972.....	169	184,4
1973.....	181	176,0
1974.....	191	179,4
1975.....	162	180,7
1976.....	152	176,0
1977.....	144	169,0
1978.....	160	177,0
1979.....	174	176,0
1980.....	189	174,0
1981.....	231	187,0
1982.....	164	200,5
1983.....	131	197,1
1984.....	161	187,8
1985.....	151	172,2

(1) En millions.